

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 4 février 2022

### Réunion économie-emploi dans la Somme

Une réunion économie-emploi, en format Comité DE Financement des Entreprises (CODEFI) élargie, s'est tenue le 02 février 2022 à la préfecture en présence de nombreux représentants du monde économique samarien.

Ce comité a relevé l'orientation positive des indicateurs de croissance économique dans le département de la Somme, cohérents avec les évolutions régionales et nationales : le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises du département sur les 11 premiers mois de l'année 2021 s'élève ainsi à près de 20 milliards d'euros, en hausse de plus de 2,3 % par rapport à 2019. Le niveau d'avant-crise est donc maintenant largement dépassé.

Les 3 secteurs les plus importants du département (le commerce, l'industrie manufacturière et l'agriculture) enregistrent une hausse de leur activité sur cette même période. Les secteurs de la construction, 4ème secteur économique de la Somme, et de l'hébergement et de la restauration, n'ont pas encore rattrapé leur niveau d'avant-crise mais ont confirmé la reprise de leur activité en novembre 2021 (+ 21,5 % pour la construction et + 4,4 % pour le secteur HCR).

Dans ce contexte de reprise économique, l'État poursuit son soutien aux entreprises des secteurs les plus fragilisés par la crise.

Plusieurs dispositifs ont ainsi été réactivés (le fonds de solidarité, le dispositif de prise en charge des coûts fixes, l'activité partielle sans reste à charge pour l'employeur ...).

Parallèlement à ces aides directes, les entreprises peuvent solliciter un prêt garanti par l'État (PGE) et, le cas échéant, un prêt participatif exceptionnel (PPE), une avance remboursable ou un prêt bonifié jusqu'au 30 juin 2022.

Elles peuvent également bénéficier d'un allongement du délai de remboursement de leur PGE de 6 à 10 ans et solliciter un différé d'un an supplémentaire pour le rembourser.

Par ailleurs, la procédure de traitement de sortie de crise permet aux TPE/PME de restructurer leur passif et étaler leurs dettes sur une durée pouvant atteindre dix ans.

Enfin, un dispositif ad hoc a été mis en place pour les indépendants et micro-entrepreneurs.

Pour le département de la Somme, ce sont plus de 1,15 milliards d'euros qui ont été dépensés pour soutenir l'économie locale depuis le début de la crise.

L'ensemble de ces dispositifs sera consultable sur le site de la préfecture de la Somme – rubrique mesures de soutien économique et plan France Relance dans la Somme :

<https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Economie-et-emploi/Economie/Mesures-de-soutien-economique-et-plan-France-Relance-dans-la-Somme>

Pour tout renseignement, les entreprises peuvent prendre contact avec la conseillère départementale à la sortie de crise :

Tél : 03.22. 71.42.55 – [codefi.ccsf80@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf80@dgfip.finances.gouv.fr).